



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 33436

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation à l'hôpital Charles-Richet de Villiers-le-Bel. En grève depuis le 24 juin pour réclamer les moyens nécessaires à une bonne prise en charge des patients et à l'amélioration des conditions de travail, les personnels de l'hôpital Charles-Richet ont récemment été reçus en délégation par la direction générale de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris. Malgré les quelques avancées obtenues lors de leur rencontre - un supplément de 4 vacations médicales et 5 postes de personnel non médical pour l'unité de soins palliatifs, un rendu CIRES à 2 postes au lieu de 1,5 poste, ainsi que dix mensualités de remplacement et 50 000 francs de crédits d'intérim pour tenir compte des difficultés de personnel pendant les mois de l'été -, les personnels entendent poursuivre leur mouvement afin que les besoins en postes supplémentaires, de l'ordre d'une centaine répartis dans toutes les branches d'activité, puissent être réellement satisfaits. Pour que leur hôpital puisse fonctionner correctement, il faudrait selon eux la création de 4 postes de cadre infirmier, 26 d'infirmière, 60 d'aide-soignant, 15 d'agent hospitalier, 3 d'auxiliaire puéricultrice, 3 d'ouvrier en cuisine, 2 de kinésithérapeute et 2 d'orthophoniste. Au moment où la prise en charge de la douleur et des soins palliatifs est un des grands axes prioritaires du Gouvernement, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de permettre aux personnels de l'hôpital Charles-Richet de soigner décentement et avec qualité l'ensemble des patients.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque d'effectifs et de moyens financiers à l'hôpital Charles-Richet (Assistance publique, hôpitaux de Paris, Val-d'Oise). L'Assistance publique, hôpitaux de Paris suit avec une attention particulière la situation de l'hôpital Charles-Richet. C'est ainsi qu'une audience a été accordée le 5 juillet par la direction du personnel et des relations sociales de l'Assistance publique, hôpitaux de Paris à une délégation des personnels. Suite à cette audience, plusieurs décisions ont été prises par l'Assistance publique, hôpitaux de Paris : l'unité de soins palliatifs se voit dotée de moyens supplémentaires à hauteur de quatre vacations et cinq postes de personnel non médical ; la restitution de la contribution à l'intéressement et au respect des engagements stratégiques, qui selon les orientations générales fixées, devait être de 1,5 poste, est portée à deux postes ; pour tenir compte des difficultés de personnel pendant les mois d'été, et à titre tout à fait exceptionnel, dix mensualités de remplacement et 50 000 francs de crédits d'intérim sont affectés en complément des dotations inscrites au budget actuel de l'hôpital. De plus, le directeur de l'hôpital Charles-Richet, qui doit être prochainement nommé, devra faire un état précis de la situation de l'hôpital. Ce n'est qu'à l'issue de ce travail qu'il sera possible d'apprécier les dispositions à prendre en faveur de l'hôpital Charles-Richet dans le cadre du budget 2000 de l'Assistance publique, hôpitaux de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33436

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 1999, page 4647

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 352